



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

34 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « OSONS ICI ET MAINTENANT » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET RECOURS À UNE PRESTATION

Il est rappelé à l'assemblée que l'association « Osons Ici et Maintenant » (OIM) œuvre depuis 2014 afin de susciter le déclic permettant aux jeunes, quels que soient leurs horizons, de révéler leur potentiel, de s'insérer durablement et de participer activement à la construction de la société.

À travers une pédagogie active, collective, contributive et pluridisciplinaire, l'association conçoit et anime des parcours visant à renforcer le pouvoir d'agir des publics, depuis les phases de (re)mobilisation jusqu'à l'inclusion durable et l'engagement citoyen.

Le partenariat entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et l'association s'inscrit dans la durée et se traduit notamment par des actions en faveur de la jeunesse sur le territoire (programme Sésame, actions « hors les murs », participation aux dynamiques de réseau, dispositif « Agora des Jeunes »).

Ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention, annexée à la présente délibération, qui définit les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités d'intervention de l'association.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Osons Ici et Maintenant », annexée à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Osons Ici et Maintenant » au titre de son action en faveur des jeunes du territoire (programme Sésame, actions hors les murs, participation aux dynamiques de réseau) ;
- **AUTORISE** le recours à une prestation de l'association pour l'ingénierie, la préparation, l'animation et le suivi de trois sessions de l'« Agora des Jeunes », ainsi que pour la mise en œuvre de formations visant à renforcer le pouvoir d'agir des jeunes ;
- **PRECISE** que le montant de cette prestation est fixé à 1 000 € par session, incluant l'ensemble des frais liés (ingénierie, animation, préparation et suivi), soit un montant maximal de 4 000 € pour l'année 2026 soutenu par les fonds européens ERASMUS + ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026, à l'article 6288.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

